

forte » sur le marché français et souhaite délocaliser sa production en Espagne. Une autre évite les obligations liées aux PSE et PDV grâce à la nouvelle « Rupture conventionnelle collective » (pas de motif, pas d'accompagnement, pas de reclassement, pas de priorité à la réembauche...)

Des IRP sous pression : Dans une entreprise de 60 employés, la fusion des instances représentatives du personnel libère du temps et de l'énergie pour le chef d'entreprise. Le temps passé en réunion pour évoquer les problèmes des salariés diminue, comme le nombre de salariés mandatés, et donc protégés contre les licenciements. Le nombre d'expertises extérieures est aussi en chute libre, par exemple lorsqu'un salarié tombe en burn-out.

Négociations reportées aux calendes grecques. Une entreprise décide, par accord collectif, de supprimer les négociations annuelles obligatoires (NAO), imposées par l'État, où sont débattues les questions de rémunérations et d'organisation du temps de travail.

Déroger à la convention collective, rien de plus simple ... Une branche professionnelle négocie une convention collective autorisant les entreprises du secteur à signer des CDD de deux ans, renouvelables quatre fois sans délai de carence.

Mardi 12 septembre à 14h

... de la place de la Bastille à la place d'Italie

REFUSONS les ORDONNANCES MACRON !!

Pour s'y rendre, aucun préavis n'est nécessaire à l'employeur...

Pour regroupement des salariés de VWIS, arrivée sur place : SMS au 06 18 03 45 87

ADHEREZ à la CGT,

... c'est confidentiel,

... c'est solidaire !

... <http://www.soc-etudes.cgt.fr/se-syndiquer>